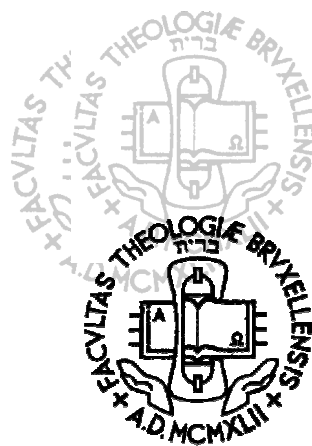


**FACULTE UNIVERSITAIRE DE
THEOLOGIE PROTESTANTE
DE BRUXELLES**

**FACULTEIT VOOR
PROTESTANTSE GODGELEERDHEID
TE BRUSSEL**

Guide général de l'étudiant

Algemene Studiegids



Année académique

2011-2012

Academiejaar

40, rue des Bollandistes
1040 Bruxelles

Bollandistenstraat 40
1040 Brussel

Tél. 00 32 2 735 67 46
Fax. 00 32 2 735 47 31
courriel info@protestafac.ac.be
site internet <http://www.protestafac.ac.be>

Tel.
Fax.
e-mail
website

ADMINISTRATION**ADMINISTRATIE****Secrétariat***Ouverture (rez-de-chaussée)*

septembre – juin :

lundi – vendredi : 9.00-12.00
14.00-16.00

juillet – août : horaire spécial

Bibliothèque*Ouverture (premier étage)*

lundi et mercredi : 13.00 – 16.30

mardi, jeudi, vendredi : 9.30 – 12.00
13.00 – 16.30**Comptabilité**

Anne Joué

Eliana Evrard-Grce

Dominique
Descamps**Secretariaat***Openingstijden (gelijkvloers)*

september – juni:

maandag – vrijdag : 9.00-12.00
14.00-16.00

juli – augustus: apart tijdschema

Bibliotheek*Openingstijden (eerste verdieping)*

maandag en woensdag: 1300-16.30

dinsdag, donderdag, vrijdag: 9.30-12.00
1300-16.30**Boekhouding****CONSEIL D'ADMINISTRATION****RAAD VAN BESTUUR****Président**
Vice-président
Secrétaire
Trésorier
MembresChr. Peeters
R. HostetterM. Demgenski
D. Depasse
H. Schaefer
H. Rooze*Ex officio*Doyen Section francophone
Doyen Section néerlandophone
Représentant du personnel administratif
Représentant des étudiants de
la Section francophone
Représentant des étudiants de
la Section néerlandophoneD. Lambers-Petry
P.J. Tomson
A. Joué
Marie-Line Demeuse
Eefje van der Linden**Voorzitter**
Vice-voorzitter
Secretaris
Penningmeester
Leden*Ex officio*Decaan Franstalige Afdeling
Decaan Nederlandstalige Afdeling
Afgevaardigde administratief personeel
Student-vertegenwoordigster van
de Franstalige Afdeling
Student-vertegenwoordigster van
de Nederlandstalige Afdeling**CONSEIL ACADEMIQUE****ACADEMISCHE RAAD**

J.J. de Lange, D. Erbele Küster, B. Hort, D. Lambers-Petry, F. Mutombo-Mukendi, A.M. Reijnen, J-L. Seban, R. Van Moere.

Présidents, à tour de rôle : P.J. Tomson, D. Lambers-Petry : Voorzitters, bij toerbeurt

ETUDES

Grades et diplômes

Les grades académiques suivants sont délivrés par la Faculté. Un diplôme d'humanités belge ou équivalence accordée par le Ministère de la Communauté Française, est requis. Dans certains cas, un examen d'entrée est envisageable :

- le *bachelier* en théologie protestante (BA Th.)
- le *master* en théologie protestante (MA Th.)
- l'*agrégation* de l'enseignement religieux protestant du niveau secondaire supérieur (A.R.25.10.1971, annexe B § 1 c). Il s'agit d'un complément de cours en master en vue de l'enseignement de la religion protestante au niveau du secondaire supérieur
- le *doctorat* en théologie protestante (A.R.4.3.1963 art.1)

Il n'est pas possible d'obtenir une attestation d'équivalence sans que le collège des professeurs ait émis un avis sur le contenu de la formation antérieure du candidat et que des exigences complémentaires au niveau concerné n'aient été remplies à la Faculté.

Chaque diplôme ou attestation de fin d'études est soumis pour signature au Conseil d'Administration, lequel (en sa qualité de représentant légal de la Faculté vis-à-vis des autorités) en certifie la validité.

Conditions d'admission

Seul l'étudiant inscrit qui est en règle avec le paiement de son minerval peut se présenter aux cours, aux examens et à la défense du mémoire de Master.

Année académique

Les cours de la Faculté commencent le lundi 19 septembre. La séance officielle de rentrée de l'année académique est fixée au jeudi 6 octobre 2011 à 17 hrs à la Faculté.

L'année académique comprend deux semestres de :

- vingt-quatre semaines de cours
- quatre semaines de tampon pendant lesquels les étudiants peuvent avoir des contacts individuels avec leurs professeurs avec éventuellement des épreuves partielles, rattrapages, remises de travaux (avec ou sans discussion), échanges, rencontres interdisciplinaire, etc.

DE STUDIE

Graden en diploma's

Afhankelijk van een adequate vooropleiding van de student kent de Faculteit de volgende academische titels toe. In sommige gevallen is er een toelatingsexamen mogelijk:

- *bachelor* in de protestantse godgeleerdheid met bachelor-variant godsdienstwetenschap
- *master* in de protestantse godgeleerdheid met master-variant godsdienstwetenschap
- *master na master* protestantse godgeleerdheid 1: Theologie en Pastoraat
- *master na master* protestantse godgeleerdheid 2: Theologie en Wetenschap
- *master na master* protestantse godgeleerdheid 3: Theologie en Protestants Godsdienstonderwijs
- *doctor* in de protestantse godgeleerdheid (K.B. 4.3.1963, art.1)

Er worden geen gelijkwaardigheidgetuigschriften toegekend zonder dat de docentenvergadering zich heeft uitgesproken over de inhoud van de gedane studies en een aanvullend examen op het aangevraagde niveau bij de Faculteit wordt afgelegd.

Ieder diploma of getuigschrift van volbrachte studies wordt ter ondertekening aan de Raad van Bestuur voorgelegd (als wettelijk vertegenwoordiger tegenover de overheid) die de geldigheid bevestigt.

Toelatingsvoorwaarden

Alleen ingeschreven studenten die inschrijf- én collegegeld hebben betaald, mogen aan de colleges, examens en de verdediging van hun bachelorwerkstuk of masterproef deelnemen.

Academiejaar

De colleges beginnen op maandag 19 september. De officiële opening van het academiejaar vindt plaats op donderdag 6 oktober 2011 om 17 u. op de Faculteit.

Het academiejaar heeft twee semesters met:

- vierentwintig collegeweken
- vier bufferweken waarin de studenten individuele contacten met hun docenten kunnen hebben met eventueel partiële tentamens, testen, inlevering en / of bespreking van schriftelijke werken, herkansingen, interdisciplinaire ontmoetingen, enz....

- deux sessions d'examens :
 - la *première* session en janvier (A) et juin (B) ;
 - la *deuxième* session en septembre (C).

Corpus des étudiants

La communauté estudiantine – composée de tous les étudiants – choisit chaque année son comité. En septembre, tout étudiant verse une contribution comme membre du Corpus, à qui la Faculté octroie d'office 10 € par étudiant inscrit. C'est au Corpus qu'incombe la gestion de ces finances.

Socrates / Erasmus

La Faculté est engagée dans *les programmes* de mobilité d'étudiants *Socrates / Erasmus* de l'Union européenne, lesquels permettent un échange d'étudiants dans un cadre interfacultaire. La professeure Dorothea Erbele-Küster est à la disposition de tous pour un complément d'information à ce sujet.

- examens met twee zittijden:
 - de *eerste* zittijd in januari en juni;
 - de *tweede* zittijd in september.

Corpus studiosorum

De studentengemeenschap omvat alle studenten van deze afdeling die jaarlijks haar eigen bestuur kiest. In september stort elke student een bijdrage voor het lidmaatschap van het Corpus. De Faculteit subsidieert 10 € per ingeschreven student. Het financiële beheer ligt bij het Corpus zelf.

Socrates / Erasmus

De Faculteit neemt deel aan de *Socrates / Erasmus programma's* van Europese Unie en heeft een samenwerkingsverband met verschillende theologische faculteiten voor de uitwisselingen van studenten. Voor meer informatie kan men terecht bij Prof. dr. Dorothea Erbele-Küster.

INSCRIPTIONS

Demande d'admission

Les demandes écrites d'admission pour une inscription comme étudiant sont reçues durant la première moitié de juillet et la deuxième moitié d'août. Elles sont à envoyer au doyen de la Faculté et doivent accompagner un dossier comportant outre la demande écrite, une photocopie certifiée conforme du diplôme homologué de l'enseignement secondaire et/ou du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur.

L'inscription définitive avec dossier complet devra se faire au secrétariat de la Faculté dans le courant du mois de septembre (du lundi au vendredi de 9.00 à 12.00).

Les candidats étrangers et ceux qui ne réunissent pas les conditions d'admissibilité précitées doivent soumettre un dossier académique complet permettant au doyen de l'examiner. Les candidats d'outre-mer doivent réunir les conditions d'admission qui leur permettraient de s'inscrire dans une université de leur propre pays. Leur venue en Europe doit être recommandée et prise en charge par une autorité ecclésiastique ou académique de leur lieu d'origine ou de destination.

On peut s'inscrire comme étudiant(e) régulier(ère), étudiant(e) à temps partiel ou comme auditeur(trice). Celui/celle-ci est astreinte – même s'il (elle) ne suit pas tous les cours – au même régime de travail et d'examens que les étudiants réguliers

INSCHRIJVING

Verzoek tot inschrijving

De aanvragen om als student te worden ingeschreven, moeten tijdens de eerste helft van juli en vanaf de tweede helft van augustus worden ingediend. De aanvraag wordt schriftelijk aan de decaan gericht en gaat vergezeld van een voor echt verklaard fotokopie van het gehomologeerde getuigschrift van het hoger secundair onderwijs en/of een bekwaamheidsdiploma dat toegang verleent tot het hoger onderwijs.

De definitieve inschrijving met een volledig dossier gebeurt op het secretariaat van de Faculteit in de loop van september (van maandag tot vrijdag van 9.00 tot 12.00).

Aanvragen van buitenlandse studenten en van studenten die niet aan de gestelde voorwaarden voldoen, worden door de decaan onderzocht. Overzeese kandidaten dienen aan de toelatingsvoorwaarden te voldoen, die in hun eigen land van kracht zijn om zich aan een universiteit te laten inschrijven. Een kerkelijke of academische instantie dient deze kandidaten aan te bevelen en er borg voor te staan.

Men kan zich als voltijdstudent, deeltijdstudent of als toehoorder inschrijven. Ook al volgt de studente in kwestie niet alle vakken, hij of zij dient zich aan de normale studie-en examenregeling te houden.

Inscription réglementaire

L'inscription comme étudiant régulier présuppose la constitution d'un dossier complet comprenant:

- copie de l'extrait d'acte de naissance ;
- copie des documents d'identité ;
- copie certifiée conforme du certificat homologué de fin d'études du secondaire supérieur (ou l'original de la formule provisoire) ou équivalent;
- copies certifiées conforme des éventuels diplômes/certificats obtenus en théologie;
- formulaire CV de la Faculté;
- 1 photo passeport;
- inscription mutualité;
- attestation de prise en charge financière (pour les étudiants non ressortissants de l'UE);
- historique des études accomplies antérieurement.

Examen d'admission

Les étudiants qui ne possèdent pas le diplôme d'humanités requis pour accéder à l'enseignement supérieur se soumettront à un examen d'admission organisé par une commission composée par le Collège des professeurs. Il porte sur les matières suivantes:

- histoire générale et histoire de la littérature française (oral) ;
- une dissertation française (écrit) ;
- une traduction (version) d'un texte de langue moderne: néerlandais, anglais ou allemand, (écrit) suivie d'un entretien sur le sujet.

L'examen d'admission a lieu pendant les sessions normales de juin et septembre. Cet examen offre la possibilité de s'inscrire au programme de bachelier en théologie (BA Th.).

Reconduction d'inscription

Tout ancien étudiant doit renouveler son inscription pour l'année 2011-12 pendant le mois de septembre 2011 au secrétariat (entre 9.00 et 12.00). Les inscriptions effectuées après le 15 octobre 2011 sont grevées d'une somme de 50 € pour frais administratifs.

Frais académiques

Le minerval de bachelier et de master – soit 850 € par année – doit être payé lors de l'inscription. Les étudiants qui étalent leurs études paieront annuellement 450 € jusqu'à la fin de leurs études. L'inscription au programme d'agrégation donne lieu à la perception d'un minerval supplémentaire.

Règlementaire inschrijving

De inschrijving als regelmatig student geschiedt op grond van een volledig dossier, waarin:

- kopie uittreksel geboorteakte;
- kopie identiteitsdocumenten;
- voor echt verklaarde kopie van het getuigschrift van hoger secundair onderwijs of een gelijkwaardigheidattest;
- voor echt verklaarde kopieën van alle behaalde diploma's / getuigschriften in de godgeleerdheid;
- CV formulier Faculteit
- 1 pasfoto;
- inschrijving ziekenfonds;
- financiële borgstelling (voor alle niet-EU studenten)
- overzicht van alle voorgaande studies.

Colloquium doctum

Studenten die geen diploma secundair onderwijs bezitten waarmee toelating tot universitair onderwijs mogelijk is, kunnen een zogenaamd colloquium doctum of toelatingsexamen doen. Het wordt afgenomen door een commissie van de docentenvergadering. Het examen wordt schriftelijk afgenomen en heeft de volgende toetsingsonderdelen :

- beantwoording van vragen over de algemene geschiedenis en cultuur ;
- het schrijven van een opstel in het Nederlands of een andere toegestane taal, ter toetsing van de taalbeheersing ;
- het maken van een vertaling van een tekst uit het Engels, Duits of Frans.

Het examen wordt afgenomen in de zittijden in juni, september en januari.

Voortgaande inschrijving

Voor het academische jaar 2011-12 dienen ouderejaarsstudenten hun inschrijving in de maand september 2011 op het secretariaat (tussen 9.00 en 12.00) te vernieuwen. Inschrijvingen van na 15 oktober worden met 50 € administratiekosten verhoogd.

Inschrijf- en collegegelden

Het collegegeld voor de studie van bachelor en master bedraagt jaarlijks 850 €. Het wordt bij de inschrijving voldaan. Deeltijdstudenten betalen jaarlijks 450 € tot aan het einde van hun studie. Inschrijving voor het lerarenopleidingprogramma staat gebonden aan een nader aan te duiden bedrag.

L'inscription aux études de 3^{ème} cycle s'élève à 850 € lors de la 1^{ère} année d'inscription. Un minerval de 150 € est ensuite payé pour chaque année subséquente et 850 € lors de l'année de la soutenance.

L'auditeur paie en fonction du nombre d'heures de cours suivis (25 €).

Les frais académiques sont intégralement dus, par versement uniquement, lors de l'inscription. Ils sont non remboursables et non transférables. Ces frais pourraient éventuellement être majorés par décision ministérielle.

Fortis BPN:
BE27 2100 9032 8573 GEBABEBB

Bij de inschrijving voor het doctoraatsstudie wordt voor het eerste jaar 850 € aangerekend. Voor elk volgend studiejaar is het inschrijfgeld 150 €. Bij de verdediging van het proefschrift wordt 850 € betaald.

Voor de toehoorder is het bedrag afhankelijk van het aantal gevolgde lessen (25 €).

Inschrijf- en collegegelden worden integraal aan het begin van het academische jaar via een bankoverschrijving overgemaakt. Ze kunnen niet worden teruggevorderd. Genoemde bedragen kunnen bij Ministerieel Besluit worden aangepast.

Fortis BPN:
BE27 2100 9032 8573 GEBABEBB

CORPS ENSEIGNANT

DOCENTENKORPS

Professeurs – Hoogleraren

Disciplines de l'Ancien Testament- Oudtestamentische vakken

Rudy Van Moere (° 25.06.1947), dr théologie

Heidestraat 13, 2520 Emblem

Tél. 03 - 326 31 07; Fax : 03 -326 31 07; email : vanmoere@skynet.be

Assistent sinds 1.12.92 - Oude Testament - Professeur depuis 1.10.2001 - Ancien Testament et Hébreu

Secrétariat académique

Dorothea Erbele-Küster (° 3.03.1969), dr. theologie

e-mail: erbelekuster@protestafac.ac.be

Colijn de Nolestraat 6, 8266DX Kampen, Nederland

Tel. 0031 - 38 331 34 48

Grote Godshuisstraat 46, B-1000 Brussel

Hoogleraar sinds 1.10.2006 - Oude Testament en Hebreeuws

Disciplines du Nouveau Testament - Nieuwtestamentische vakken

Félix Mutombo Mukendi (° 2.09.1953), drs philosophie, dr en théologie

595 ave du Roi Albert, 7012 Mons/Jemappes

Tél. 065 - 43 16 15; email : fmukendi@gmail.com

Professeur en fonction (à temps partiel) depuis octobre 2002 - Nouveau Testament

Peter J. Tomson (° 12.06.1948), dr. theologie

Albertlaan 10, G5, 1190 Brussel, tel. 0032 2 527 0308

Brederoodseweg 47 NL-2082 BS Santpoort-Zuid, tel. 0031 878 767 957

e-mail: ptomson@evonet.be

1.10.1992 – Hoogleraar sinds 1.10.1994 - Nieuwe Testament

Decaan sinds 1.10.2006

Disciplines historiques - Historische vakken

Jean-Loup Seban (°16.10.1948) Lic. théologie, élève diplômé de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, dr. en philosophie.

51 ave des Nerviens, 1040 Bruxelles

Tel/Fax : 02-343 90 53

Professeur visiteur (à temps partiel) depuis 01.09. 1992 – professeur (à temps partiel) depuis le 01.01.07.
Histoire du Christianisme

Doris Lambers-Petry (° 21.06.1955), dr théologie

Kerselarenlaan 5, 1650 Beersel

Tel. 02 - 383 00 50; e-mail: d_lambers_petry@hotmail.com

Assistante sinds 1.10.1999 – Chargée de cours (à temps partiel) depuis octobre 2002 – Professeur (à temps partiel) depuis / hoogleraar (deeltijds) sinds 01.01.07 - Période intertestamentaire - Vroege kerkgeschiedenis en Patristiek / Patristique

Doyen depuis le 1.01.2009

Coördinatrice de la chaire de théologie pratique

Disciplines systématiques - Systematische vakken

Bernard Hort (° 3.07.1958), dr théologie, habilité théologie (Strasbourg)

Rue de la Grosse Tour 18, 1050 Bruxelles

Tél. 02 - 512 59 55 ; email : bernhardhort1@aol.com

Depuis 1992 - Professeur ordinaire depuis 1.09.1994 - Théologie systématique - Dogmatique – Ethique

Président de la commission d'admission au doctorat

Anne Marie Reijnen (° 5.11.1957), dr. theologie

Emile Duraylaan 64/12, 1000 Brussel

Tel. 00 33 1 42 22 04 70 (antwoordapparaat) of 02 - 657 76 69; email : annemarie.reijnen@wanadoo.fr

01.10.1991- Hoogleraar sinds 01.10.1998 – Théologie systématique jusqu'en 2005 - Systematische theologie. Chargée d'enseignement à l'Institut Catholique de Paris depuis 2006-07.

Disciplines pratiques - Praktisch theologische vakken

Jaap J. de Lange (° 24.12.1946), dr. theologie

Boelestraat 20, 8266 DV Kampen, Nederland

Tel. 0031 - 38 332 39 88; e-mail: jjdelange@home.nl

François Gaystraat 51, 1150 Brussel; e-mail: jjdelange@home.nl

Hoogleraar sinds 1.12.1996 - Praktische theologie

Chargés de cours

Michèle Browet-Duquène, (° 3.10.1950), lic. théologie, lic. catéchèse/pastorale

Rue des Haies, 145 - 6001 Marcinelle

Tél. 071 - 43 82 20 ; email : michele.duquene@skynet.be

Chargée de cours (à temps partiel) depuis janvier 1977 - Méthodologie - Pédagogie - Didactique - Stages

Coördinatrice de la didactique de l'enseignement religieux protestant/agrégation

Guy Rainotte, (° 26.07.1956), lic. théologie

15, [rue du Bois des Loges](http://www.rue-du-bois-des-loges.be), 5530 Durnal

Tél. 083 22 04 71, fax : 083 22 04 96 ; email : guy.rainotte@cfwb.be

Chargé de cours (à temps partiel) depuis septembre 1986 - Grec biblique et matières d'agrégation.

Professeurs de faculté – Faculteitshoogleraren

Jurjen Wiersma (° 17.04.1943), dr. theologie

Waarheidstraat 37, 1070 Brussel

Tel. 02 - 527 47 23; e-mail : fa293064@skynet.be

Hoogleraar (1988-2008) - Systematische theologie en Ethiek

Verantwoordelijke publiciteit Nederlandstalige afdeling

Willy Willems (° 10.08.1943), dr. théologie

Kasteelstraat 12, 1800 Vilvoorde

Tel. 02 - 305 80 81; e-mail : menkwill@pandora.be

Hoogleraar/Professeur (1991-2008) - Recteur honoraire – Ere-rector

Kerk- en dogmengeschiedenis - Histoire de l'Eglise et des dogmes

Collaborateurs scientifiques – Gastdocenten

Marjan Blok, (° 31.12.1952), dr. theologie
12 Sentier de l'Hayette, 1380 Ohain
Tel. 02 653 58 73; e-mail: mblok@scarlet.be
Anabaptistica

Christian Bultinck (° 6.04.1960), lic. theologie
Beekweidestraat 64, 9200 Dendermonde
Tel: +32 (0)52 216610 e-mail: christian.bultinck@skynet.be
Kerkrecht en symboliek

Guy Liagre, (° 15.04.1957), dr. theologie, Voorzitter van de Verenigde Protestantse Kerk in België
Kloosterstraat 216, 1702 Groot-Bijgaarden
Tel. 02 – 511 44 71; e-mail: synodevoorzitter@vpkb.be
Kerkgeschiedenis XIXe eeuw

Léonard Rwanyindo (° 1.07.1955), dr théologie
252 rue de la Fontaine, 4400 Flémalle
Tél. 04 - 235.70.87 ; email : leonard.rwanyindo@voila.fr
Histoire du christianisme en Afrique

Eddy Van der Borght, dr. theologie, hoogleraar VU Amsterdam
Generaal De Ceuninckstraat 65, 2800 Mechelen
Tel: +31 (0)15 344735, e-mail: eajg.van_der_borgh@th.vu.nl
Dogmengeschiedenis

Johan Temmerman, dr. theologie
St. Kristoffelstraat 1, 9000 GENT
Tel: +32 (0)9 2235526, e-mail: temmerman.j@skynet.be
Christelijke ethiek en filosofie

Huib Vogelaar (° 30.08.1946), lic. theologie
Minister Nelissenstraat 19, 4818 HS Breda, Nederland
Tel. 0031 - 76 520 46 77; e-mail : huub.vogelaar@planet.nl
Kerkgeschiedenis XXe eeuw (Oecumenica, Missiologie)

Jean-Claude Thienpont, lic. en théologie
24 ave de l'Indépendance Belge, 1081 Bruxelles
Tél. 02 415 82 15; e-mail: fb730959@skynet.be
Liturgique & hymnologie

Laurence Flachon, lic. en théologie (Genève)
27 ave des Capucines, 1030 Bruxelles
Tél. 02 345 78 20; e-mail: laurence.flachon@skynet.be
Dialogue pastoral

Jean-Marie de Bourqueney, lic. en théologie
E-mail: jmdebourqueney@gmail.com
Homilétique

Volker Brandt, lic. en théologie (Bruxelles)
47 rue Chausteur, 6060 Gilly
Tél. 071 42 27 12; e-mail: v.brandt@epub.be
Ecclésiologie

Marcus Demgenski, dr en sciences économiques (St Gallen, Suisse)
166 rue de la Victoire, 1060 Bruxelles

Tél. 0478 258 862, e-mail : marcus.demgenski@gmail.com
Gestion & administration paroissiales

BIBLIOTHEEK

BIBLIOTHEEK

Ouverture (premier étage)

lundi et mercredi	13.00 – 16.30
mardi, jeudi, vendredi	09.30 – 12.00
	13.00 – 16.30

Openingstijden (eerste verdieping)

maandag en woensdag
dinsdag, donderdag, vrijdag

La bibliothèque comprend actuellement 44.109 volumes (dont 14.118 sont jusqu'à présent décrits dans le catalogue informatisé) et est abonnée à 100 périodiques. Ces ouvrages peuvent être empruntés pour un mois par toute personne inscrite à la Faculté. Ne peuvent être empruntés : les ouvrages de référence, périodiques, commentaires, livres précieux, les volumes et les manuscrits du *Fonds Jean Meyhoffer*, collection d'ouvrages et de documents sur la Réforme aux Pays-Bas et sur le protestantisme belge. Une photocopieuse est à la disposition des chercheurs et des étudiants.

La bibliothèque comporte en outre le *Fonds Attila Szekeres*. Il est centré sur la dogmatique, la philosophie, l'esthétique et la littérature. Une commission de la bibliothèque est chargée de la gestion et de la politique d'acquisition.

Depuis l'année académique 2003-2004, toute personne non inscrite à la Faculté doit, pour pouvoir consulter et / ou emprunter les ouvrages de la bibliothèque, s'inscrire à la bibliothèque et s'acquitter chaque année académique d'un droit de consultation de 7 €. Une photo d'identité est demandée pour la carte de lecteur qui est la preuve de l'inscription à la bibliothèque. Toute personne extérieure munie d'une ancienne carte de lecteur liée au paiement d'une caution pourra sans frais bénéficier des services de la bibliothèque, mais sa caution ne lui sera plus remboursée.

Bibliothécaire : Eliana Evrard-Grce.

De bibliotheek omvat 44.109 banden (waarvan er 14.118 in de elektronische catalogus zijn opgenomen) en is op 100 tijdschriften geabonneerd. De boeken kunnen voor een maand worden uitgeleend aan personen die in de Faculteit ingeschreven staan. Alleen ter plaatse te raadplegen: naslagwerken, bijbelcommentaren, tijdschriften en waardevolle boeken en handschriften van de *Jean Meyhoffer-collectie*, een verzameling van boeken en documenten over de Reformatie in de Nederlanden en het Belgische protestantisme. Een fotokopieerapparaat staat ter beschikking.

De bibliotheek beschikt tevens over de *Attila Szekeres-collectie*, een verzameling op het gebied van dogmatiek, filosofie, esthetiek en literatuur. Een bibliotheekcommissie is belast met het beheer en de aankoop van nieuwe boeken.

Personen die niet bij de Faculteit zijn ingeschreven, kunnen boeken willen raadplegen of lenen, kunnen lid worden van de bibliotheek à 7 € per jaar. Tevens wordt een pasfoto gevraagd voor de lezerskaart die als inschrijvingsbewijs dient. De personen die over een oude lezerskaart beschikken en een waarborg hebben betaald, kunnen zonder extra kosten van de bibliotheek gebruikmaken. De borgsom wordt echter niet terugbetaald.

Bibliothecaresse: Eliana Evrard-Grce.

COOPERATION & CONVENTIONS

SAMENWERKING & OVEREENKOMSTEN

Sous l'autorité du Conseil d'Administration

- *L'Institut Jean Calvin*

Cet *Institut supérieur protestant de Sciences religieuses à Bruxelles ASBL* (autonome), se place sous le patronyme de Jean Calvin, en hommage à

Onder bevoegdheid van de Raad van Bestuur

- *Europees Instituut voor Theologie en Cultuur (EITC)*

Dit instituut is met de Faculteit verbonden en stelt zich ten doel de Europese thematiek kritisch te volgen samen met studenten, predikanten, godsdienstleraren

l'intérêt particulier manifesté pour l'enseignement par le grand réformateur. Cet institut offre différentes formations en horaire décalé (cours donnés le samedi dans les locaux de la Faculté), sa formation est principalement orientée vers l'enseignement religieux protestant, pour les niveaux primaire et secondaire inférieur.

Président du Conseil d'Administration : Jean-Louis Ravet ;

Directeur : Xavier Ravet

069/649 009

email : insitut_jean_calvin@yahoo.fr

- **F. Rwagacuzi (fonds)**

Recherches sur l'histoire du protestantisme au Rwanda et le Burundi, et échanges avec le Centre de Documentation sur le protestantisme rwandais à Butare. Responsable : Willy Willems. Collaborateur : Léonardo Rwanyindo.

Centre interdisciplinaire d'étude des religions et de la laïcité (ULB)

En juin 2007, une convention a été signée entre les autorités de notre *Faculté universitaire de Théologie protestante* et celles de l'Université Libre de Bruxelles afin de mettre sur pied un cursus commun entre notre Faculté et le *Centre interdisciplinaire d'étude des religions et de la laïcité (C.I.E.R.L)* de la Faculté de Philosophie et Lettres. L'objectif consiste à enrichir et renforcer nos programmes mutuels au niveau des études de Bachelier (BA). Le cursus commun est entré en vigueur à la rentrée de l'année académique 2007-2008.

en anderen die zijn betrokken bij kerk, theologie en samenleving. Dit gebeurt door (gast)colleges, speciale lezingen en de organisatie van of de deelname aan conferenties.

Prof. dr. J. Wiersma is aan de FPG verantwoordelijk voor het EITC.

- **Vrije Universiteit Brussel**

De FPG heeft een samenwerkingsovereenkomst met de Vrije Universiteit Brussel, Faculteit Taalen letterkunde en Wijsbegeerte. Studenten van beide instellingen kunnen wederzijds onderdelen van de onderwijsprogramma's volgen die door de eigen instelling erkend worden.

CENTRES & INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Collaboration avec Centres & institutions scientifiques

- ***Institutum Iudaicum***

Centre interuniversitaire pour les études judaïques.

Président 1997-2003: professeur P.J. Tomson ; depuis 2009 prof. dr. Luc Anckaert (KUL),

- Le Comité de Rédaction de la publication ***Biographies Protestantes Belges***
- La bibliothèque de la ***Société Royale d'Histoire du protestantisme belge***

La société se situe dans les locaux de la Faculté.

CENTRA & WETENSCHAPPELIJKE INSTITUTEN

Samenwerking met centra & wetenschappelijke instituten

- ***Het Institutum Iudaicum***

Interuniversitaire werkgroep voor de studie van het Jodendom.

Voorzitter: 1997-2003: prof. dr. P.J. Tomson; sinds 2009 prof. dr. Luc Anckaert (KUL).

- Redactieteam B.P.B., ***Belgische Protestantse Biografieën***.
- ***Vereniging voor de Geschiedenis van het Belgische Protestantisme***.

Deze vereniging is in de lokalen van de Faculteit gevestigd.

PUBLICATIONS DE LA FACULTE

- *Analecta Bruxellensia*

Depuis 1996 paraît la Revue annuelle de la FUTP contenant des articles scientifiques rédigés par des membres de la Faculté et auteurs-invités. Achat à la Bibliothèque.

PUBLIKATIES VAN DE FACULTEIT

- *Analecta Bruxellensia*

Sinds 1996 is dit het Jaarboek van de FPG met wetenschappelijke artikelen van leden van de Faculteit en gastauteurs. Aankoop in de Bibliotheek.

- *De Stem van het Boek*

Driemaandelijks bibliografisch tijdschrift voor theologie en cultuur op algemeen en wetenschappelijk niveau, uitgegeven door de FPG. Abonnementen: Uitg. Narratio, www.narratio.nl, Postbus 1006, NL-4200 CA Gorinchem.

LE PROTESTANTISME BELGE

Prodoc et ses publications

Ce Centre de Documentation Protestante a pour but de mettre à la disposition des chercheurs toute documentation relative à la famille spirituelle protestante belge, notamment à l'aide d'archives, de publications et de dossiers. Le Centre se propose de rassembler ces données et d'en préparer l'inventaire. La consultation se fait sur rendez-vous.

Le dépliant ProDoc donne des informations complémentaires sur le fonctionnement du Centre, la liste des monographies et la frappe des monnaies.

Tél. 02 735 67 46

- Hugh R. BOUDIN, *Bibliographie du protestantisme belge (1781-1996)*, Brussel / Bruxelles, 1999

- Willy O.R. WILLEMS & Comité de rédaction B.P.B. - *Biographies Protestantes Belges*

Cette collection vise la publication de notices biographiques de personnes – belges ou étrangers

HET BELGISCH PROTESTANTISME

Prodoc en zijn publicaties

Het Protestants Documentatie Centrum bevat en verzamelt documentatie over het Belgische protestantisme uit archieven, publicaties en dossiers.

Het centrum stelt zich tot taak allerlei bronnenmateriaal te vergaren en te inventariseren. Consultatie gebeurt na afspraak.

De ProDoc-folder geeft ruimere informatie over de werking van het centrum, de uitgave van monografieën en het slaan van munten.

Tél. 02 735 67 46

- Hugh R. BOUDIN, *Bibliografie van het Belgisch Protestantisme (1781-1996)*, Brussel, 1999

- Willy O.R. WILLEMS & Redactieteam B.P.B. - *Belgische Protestantse Biografieën*

Deze uitgave heeft tot doel het publiceren van biografische schetsen van Belgen en buitenlanders die

– qui ont servi le protestantisme en Belgique depuis la Réforme jusqu'à nos jours. Cet ouvrage entreprend la rédaction de listes de protestants engagés. Elle édite des archives et des registres ecclésiastiques difficilement accessibles ainsi qu'une bibliographie courante des ouvrages sur le protestantisme belge. Cette publication comprend jusqu'à présent sept fardes et quinze séries. Une liste de publications est disponible.

**Centre de documentation & de Recherche
sur l'histoire du Protestantisme belge**

Le Centre a une double vocation. En tant que centre de documentation, il rassemble des archives protestantes (*Prodoc*) et des bibliothèques ayant trait au protestantisme belge (*Bibliothèque Jean Meyhoffer*, bibliothèque de la *Société royale d'histoire du protestantisme belge*, etc...). En tant que centre de recherche, il promeut la connaissance du protestantisme belge ; il facilite les investigations dans les domaines historiques et sociologiques ; il organise des colloques et des journées d'études ; il soutient des publications sur le protestantisme belge (*Biographies protestantes belges*). Ses domaines de recherche privilégiés sont : la Réforme religieuse du XVIème siècle ; les implantations ecclésiastiques des XIXème et XXème siècles ; les documents symboliques ; la discipline ecclésiastique ; l'historiographie paroissiale ; les relations avec l'Etat et les relations internationales ; l'action sociale, éducative et caritative. Sa langue de travail et de publication est le français, conformément aux normes de reconnaissance en vigueur dans la Communauté Française.

Coordinateurs : Robert Hostetter & Willy Willems
Rue des Bollandistes, 40, 1040 Bruxelles

– in de periode tussen de Hervorming en nu – het protestantisme in ons land hebben gediend. Zij tracht ook lijsten van predikanten, aalmoezeniers of actieve protestanten aan te leggen en te publiceren. Inlichtingen over abonnementen op deze losbladige uitgave met opbergmap zijn te verkrijgen bij ProDoc. Deze publicatie bevat momenteel zeven mappen en vijftien reeksen. Verdere publicatielijst is beschikbaar.

**Meyhoffer Bibliotheek
Werkgezelschappen**

- **Werkgroep E. Pichal:**
Het protestantisme binnen het onafhankelijke België.
Verantwoordelijke Willy Willems.
- **Leerstoel J.T. Nielsen:**
Studie van het anabaptisme in onze streken.
Verantwoordelijke Marjan Blok

DOCTORES HONORIS CAUSA

EREDOCTORATEN

directrice des émissions religieuses du service mondial de la *British Broadcasting Corporation*
 professeur émérite de l'Université de l'Etat à Liège
 fondateur de la Chorale protestante de Bruxelles
 ancien professeur d'éthique à la Faculté de Théologie Comenius de Prague & ancien secrétaire général de l'Alliance Reformée Mondiale à Genève

premier secrétaire de la Légation royale de Suède à Budapest durant la deuxième guerre mondiale
 doyen de la Faculté de Théologie protestante de Butare au Rwanda
 professeur honoraire de théologie pratique à l'université de Kampen aux Pays-Bas
 ancien responsable pour l'accompagnement des étudiants africains en Belgique
 ancien professeur de théologie pratique et secrétaire académique à la Faculté de théologie protestante de Butare (Rwanda)

professeur honoraire de philosophie des universités de Paris (Sorbonne) et de Nanterre
 docteur en théologie & membre de la Kirchenleitung der Evangelische Kirche Deutschland, Rheinland (Oberkirchenrat) en Allemagne
 professeur émérite d'Hébreu au Chicago Theological Seminary & directeur du Center for Jewish-Christian Studies

professeur émérite d'Ancien Testament de l'Université d'Amsterdam aux Pays-Bas
 docteur en histoire & ancien conservateur du Musée de Gaasbeek

ancien trésorier de la FUTP

ancien inspecteur de religion protestante

ancienne inspectrice de religion protestante

Pauline Webb

Léon E. Halkin (†)

Fritz Hoyois (†)

Milan Opocensky (†)

Raoul Wallenberg

Faustin Rwagacuzi (†)

Kor A. Schippers (†)

Alastair Scougal

Annelise Maire

Paul Ricoeur (†)

Jürgen Regul

André Lacocque

Karel Deurloo

Herman van Dormael

Jean Crombez (†)

Jean-Louis Ravet

Hilde Reynaert

directrice van de godsdienstige uitzendingen van de Wereldomroep van de *British Broadcasting Corporation*
 hoogleraar emeritus van de Rijksuniversiteit te Luik
 stichter van de la Chorale protestante de Bruxelles

gewezen hoogleraar ethiek aan de Comenius Faculteit voor Protestantse Godgeleerdheid te Praag & gewezen secretaris generaal van de Wereldbond van Hervormde Kerken in Genève
 eerste secretaris bij het Koninklijk Zweeds Gezantschap te Budapest in Hongarije

decaan van de Protestantse faculteit voor theologie te Butare in Ruanda
 emeritus hoogleraar praktische theologie aan de Protestantse Theologie Universiteit te Kampen in Nederland
 gewezen verantwoordelijke voor de begeleiding van Afrikaanse studenten in België

gewezen hoogleraar praktische theologie en academische secretaresse aan Protestantse faculteit voor theologie te Butare in Ruanda
 ere-hoogleraar filosofie van de universiteiten van Parijs (Sorbonne) en Nanterre

doctor in de theologie, lid van de Kirchenleitung der Evangelische Kirche Deutschland, Rheinland, Rheinland (Oberkirchenrat) in Duitsland
 emeritus hoogleraar hebreuws aan Chicago Theological Seminary & directeur van het Center for Jewish-Christian Studies

emeritus hoogleraar Oude Testament Universiteit van Amsterdam in Nederland

doctor in de geschiedenis & ereconservator van het Museum van Gaasbeek

Gewezen penningmeester FPG

gewezen inspector protestantse godsdienst
 gewezen inspectrice protestantse godsdiensts

RECTEURS HONORAIRES**ERERECTOREN**

Doctor en théologie

W. Lutjeharms
(†)
1958 – 1977

Doctor in de theologie

Licencié en théologie & docteur en
histoire du christianisme
76/11, rue St Bernard,
1060 Bruxelles ; tél. 02 - 537 41 49
robert.boudin@skynet.be

H. R. Boudin
1976-1991

Licentiaat in de theologie & docteur in
de geschiedenis van het christendom
St Bemardustraart, 76/11
1060 Brussel ; tel. 02 - 537 41 49
robert.boudin@skynet.be

Docteur en théologie protestante
Kasteelstraat 12, 1800 Vilvoorde
Tel. 02 - 305 80 81; e-mail :
menkwill@pandora.be

W.O.R. Willems
1991-2008

Doctor in de protestantse Godgeleerd.
Kasteelstraat 12, 1800 Vilvoorde
Tel. 02 - 305 80 81; e-mail :
menkwill@pandora.be

PROFESSEURS HONORAIRES**HOUGLERAREN EMERITI**

Jean-Marc Buscarlet, dr en théologie (1965-1986)
99 ave des Meuniers, 1160 Bruxelles
Tél. 02 673 73 10

H. Jagersma, dr. in de theologie (1975-1990)
Emmastraat 44, 8601 GL Sneek, Nederland
Tel. 0031 51-541 42 80

Pierre Le Fort, dr en théologie (1958-1986)
233, avenue Albert 1er, 1332 Genval

Tél. 02 - 653 43 43

J. Pasveer, dr. in de theologie (1989-1996)
Annie M-G Schmidtslaan 7, 6708 TE Wageningen,
Nederland
Tel. 0031-318-64 65 57
joh.pasveer@wanadoo.nl

Léopold Schümmer, dr en theologie
(1979-1995)
272, chaussée d'Alsemberg, Bruxelles
Tél. 02 384 83 57

Jurjen Wiersma, dr. in de theologie (1988-2008)
Waarheidstraat 37, 1070 Brussel
Tel. 02 - 527 47 23
fa293064@skynet.be

Jacques Chopineau, dr es sciences religieuses
(1969-2001)
38 rue de Charleroi, 1470 Genappe
Tél. 067 49 31 92

Willy Willems, dr in de theologie (1991-2008)
Kasteelstraat 12, 1800 Vilvoorde
Tel. 02 - 305 80 81; e-mail :
menkwill@pandora.be

Charles Lejeune, dr en théologie (1969-2002)
59, rue de Remicourt, 4357 Limont
Tél. 019 54 4738

BACHELIER ACADEMIQUE EN THEOLOGIE PROTESTANTE
(BA Th.)

Objectifs du 'Décret de Bologne'

Le décret propose un système de diplômes harmonisé: un cycle de base (BA) et un cycle de recherche (MA); un système de crédits valorisant les acquis des étudiants, en Communauté française et dans le reste de l'Europe; une promotion de la mobilité pour les étudiants, réduisant les obstacles administratifs, académiques et financiers et finalement une promotion de la coopération européenne.

Harmonisation de l'Enseignement supérieur

Suite au décret, les universités ont adopté un système de crédits (*ECTS : European Credit Transfer System*). Une année d'études représente un volume de travail équivalent à 60 crédits. Dans le cadre d'un système basé sur trois cycles (= bachelier, master, docteur) le grade académique de bachelier en théologie protestante peut être obtenu au terme de trois années (soit 180 crédits), celui de master au terme de deux années (soit 120 crédits).

Développement et enrichissement de l'enseignement académique

En juin 2007, une convention a été signée entre les autorités de notre *Faculté universitaire de Théologie Protestante* et celles de l'Université Libre de Bruxelles (voir p.12).

L'intérêt pour notre Faculté est de bénéficier de spécialisations dans les domaines de l'histoire, de la philosophie, des sciences religieuses et humaines tout en maintenant notre identité protestante. De notre côté, nous contribuons au Centre dans les domaines des langues et disciplines bibliques et de l'histoire du protestantisme. Les avantages au niveau des recherches, des publications, des colloques interdisciplinaires, d'utilisation des bibliothèques respectives parlent de soi.

Vis-à-vis des autorités du ministère de l'Enseignement de la Communauté française de Belgique, nous affermissons le statut de faculté universitaire que nous possédons depuis 1963 et qui nous habilite à octroyer les titres académiques. Les cursus respectifs du Centre et de notre Faculté au niveau du Master (MA) resteront distincts. Il résulte de cette coopération mutuelle pour notre Faculté qu'elle pourra se concentrer mieux encore sur la formation académique des étudiants qui souhaitent devenir soit ministres du culte dans une église issue de la Réforme soit professeurs de religion protestante dans l'enseignement officiel.

Structure des études

Un crédit européen (ECTS) représente entre 25 et 30 heures de travail académique fourni par l'étudiant(e). A notre Faculté, ce taux est fixé à 28 heures. Ainsi, une année académique correspond forfaitairement à 1680 heures de travail d'étudiant. Ce volume se divise en approximativement 560 heures de charge *de travail académique prescrit à l'étudiant sous direction de la Faculté* et approximativement 1120 heures de charge *de travail académique préparatoire individuel*. Or, la charge de travail liée à un enseignement peut dépendre significativement du cursus de l'étudiant, en fonction de ses acquis.

Travail académique sous direction de la Faculté

- | | | |
|----|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. | cours théoriques | assistance aux cours et participation aux séminaires de recherche ; |
| 2. | travaux pratiques | exercices dirigés (cultes, conférences...), laboratoire de langue hébraïque, travaux pratiques, développement de projets, découverte de la bibliothèque, voyages d'études, retraites, réalisation |

3. travaux individuels obligatoires des stages ; activités individuelles ou en groupe.
contrôles continus, examens, travaux écrits, travaux de recherches, ...

Travail académique préparatoire individuel

- préparation des cours
- relecture des notes ;
- lectures complémentaires ;
- préparation aux contrôles continus ;
- préparation de cultes ;
- préparation de travaux écrits ;
- préparation aux examens ;
- cours hors Faculté ;
-

Organisation des études

Durée des études et crédits européens

Pour obtenir le diplôme de bachelier universitaire en théologie protestante à notre Faculté, l'étudiant(e) doit acquérir un total de 180 crédits ECTS prévus au plan d'études, correspondant en principe à une durée d'études de *six semestres*. La durée maximale des études est de *dix semestres*, sous peine d'élimination. L'ensemble des crédits ECTS prévus au plan d'études pour la *première année* doit être obtenu après *quatre semestres* au maximum, sous peine d'élimination. Sur demande écrite de l'étudiant(e) et pour de justes motifs, le collège des professeurs peut accorder une dérogation à la durée maximale des études.

Un(e) étudiant(e) qui désire interrompre momentanément ses études à la Faculté doit adresser une demande de congé au collège des professeurs. Ce congé est accordé pour une période d'un semestre ou d'une année. Le congé est renouvelable jusqu'à une durée maximale de deux ans.

Equivalences

Un(e) étudiant(e) qui a antérieurement reçu une formation de niveau universitaire en théologie ou est titulaire d'un grade universitaire obtenu dans une autre discipline peut obtenir des équivalences en ECTS mais pas de dispenses. Les critères et conditions sont fixés par l'ensemble des titulaires de chaires en fonction du dossier du (de la) candidat(e).

Dans tous les cas, un minimum de 60 crédits *ECTS (European Credit Transfer System)* correspondant aux 5e et 6e semestres du plan d'études du bachelier académique en théologie protestante doit être obtenu dans le cadre de la présente formation pour obtenir le grade de bachelier en théologie protestante.

Dispositions particulières

Dans une discipline donnée, un enseignement de 2^{ème} année ne peut être validé avant celui de 1^{ère} année. En outre, un enseignement de 2^{ème} année en Ancien Testament et de 3^{ème} en Nouveau Testament, ne peut être validé avant d'avoir achevé le cycle complet d'initiation à l'hébreu ou au grec.

Pour pouvoir se présenter à l'examen prévu en 3^{ème} année dans une discipline donnée, l'étudiant(e) doit avoir acquis l'ensemble des autres crédits prévus par le plan d'études dans cette discipline. En outre, pour pouvoir se présenter à l'examen prévu en 3^{ème} année en Ancien Testament et en Nouveau Testament, l'étudiant(e) doit avoir obtenu tous les crédits d'hébreu et de grec, prévus au cursus de 2^{ème} année.

Contrôle des connaissances et aptitudes

Chaque enseignement fait l'objet d'une évaluation. Celle-ci peut prendre la forme d'un examen oral et/ou écrit, d'un contrôle continu, d'un travail personnel écrit (notamment une dissertation), d'une présentation orale, d'une évaluation de la participation.

Les prestations faisant l'objet d'une évaluation notée reçoivent une note allant de 0 à 20, la note minimale de réussite étant 10. Seule la fraction 0,5 est admise. La note 0 est appliquée pour les absences non justifiées aux examens, les prestations non accomplies et pour les cas de fraude ou de tentative de fraude. Elle entraîne l'échec à la série d'examens dont elle fait partie.

Inscription, retrait et défaut aux examens

Tous les étudiants inscrits pour l'année académique sont automatiquement inscrits pour les examens organisés. Un retrait aux examens ne peut se faire qu'en cas de force majeure. Une demande de retrait, accompagnée de documents justificatifs, doit être adressée par écrit avant la quinzaine qui précède à la session des examens au Doyen. Ce dernier se réserve le droit d'accepter ou de refuser cette demande. Une absence aux examens est considérée par le Collège des professeurs comme un échec dans la (les) matière(s) concernée(s).

Conditions de réussite des évaluations

Le cursus prévoit des enseignements qui sont validés de manière regroupée (module). Un module est constitué par un certain nombre de composants. Les examens validant les composants d'un même module sont présentés lors d'une même session. Le composant validé isolément est acquis si la note minimale de l'examen, du contrôle continu ou d'une autre prestation est de 10. Les crédits rattachés à cet enseignement sont alors attribués.

Les enseignements validés de manière regroupée (module) sont acquis si la moyenne arithmétique des notes des composants est de 10 au moins. Dans ce cas, les crédits d'un module sont attribués en bloc; ils ne sont pas attribués individuellement. L'évaluation globale d'une année ou d'un cycle d'études s'exprime de la même façon, le seuil de réussite étant dans ce cas de 12/20.

Pour les examens prévus par le plan d'études en 1^{ère} année, le nombre maximal de tentatives est de trois (les sessions consécutives : janvier, juin et septembre) ; un troisième échec est éliminatoire. Pour les autres examens prévus par le plan d'études, le nombre maximal de tentatives est de deux (i.e. sessions de juin et septembre); un second échec est éliminatoire.

Une année d'études est considérée comme réussie dès que l'étudiant(e) y a acquis 48 crédits (à la session de septembre). Dans ce cas, le solde des crédits doit être intégralement obtenu au cours de l'année suivante.

Elimination

Est éliminé du cursus de bachelier universitaire en théologie protestante de la Faculté l'étudiant(e) qui :

- a. ne remplit pas les prestations requises (travaux, examens) ou n'obtient pas les crédits requis dans les délais fixés,
- b. échoue définitivement à une épreuve ou à un module,
- c. fraude pendant les prestations académiques.

La décision d'élimination est prise par le Collège de professeurs.

Procédures d'opposition et de recours

Les procédures d'opposition ou de recours sont établies par les règlements de la Faculté dans le cadre de la pratique universitaire européenne en vigueur.

MASTER ACADEMIQUE EN THEOLOGIE PROTESTANTE
(MA Th.)

Introduction

Tous les principes du système de crédits ECTS décrits pour le bachelier s'appliquent aussi pour le master.

Organisation des études

Durée des études et crédits européens : Les deux années d'études du MA Th. à *plein temps* correspondent à 120 crédits ECTS. Pour obtenir le diplôme de la maîtrise (MA Th.) en théologie protestante à notre Faculté, l'étudiant(e) doit acquérir un total de 120 crédits ECTS prévus au plan d'études, correspondant en principe à une durée d'études de *quatre semestres*. La durée maximale des études est de *six semestres*, sous peine d'élimination. Sur demande écrite de l'étudiant(e) et pour de justes motifs, le collège des professeurs peut accorder une dérogation à la durée maximale des études.

Les enseignements hebdomadaires sont donnés toute l'année sur 24 semaines, selon le calendrier publié au début de l'année. Des séminaires de recherche interdisciplinaires destinés aux étudiants de *MA Th.* et du *Doctorat* sont organisés périodiquement. Ils sont tous obligatoires (valeur : 1 ECTS) et leurs dates seront communiquées au début du semestre.

Un(e) étudiant(e) qui désire interrompre momentanément ses études à la Faculté doit adresser une demande de congé au Collège des Professeurs. Ce congé est accordé pour une période d'un semestre ou d'une année. Le congé est renouvelable jusqu'à une durée maximale de deux ans.

Conditions d'admission

Les études de master en théologie protestante (MA Th. 1) sont accessibles à tous les titulaires d'un bachelier (BA Th.) de la Faculté Protestante de Bruxelles. L'admission de titulaires d'autres diplômes universitaires reconnus est soumise à une procédure d'évaluation préalable. En cas de réponse positive, des compléments obligatoires dans certaines disciplines de la théologie seront exigés.

Le plan d'études

Les études de Master visent une base théologique protestante de type généraliste et une spécialisation. L'organisation du Master en Théologie Protestante (MA Th.) se présente comme suit :

Ce Master peut se décliner sous deux formes:

- Le Master académique avec une formation professionnalisante (MP) en coopération avec des ministres du culte protestant en Belgique :
 « **Ministère pastoral** » (stage compris)
- Le Master académique avec une formation professionnalisante en coopération avec l'ULB
 « **Enseignement religieux** » (stage compris)

Les études s'étendent sur deux années selon le canevas suivant :

En Ma 1 :

- **des matières fondamentales** contribuant à une base théologique protestante de type généraliste indispensable comprenant les disciplines suivantes : Ancien Testament, Nouveau Testament, Histoire du Christianisme et Théologie Systématique (valeur : **34 ECTS**)

Ancien Testament	Nouveau Testament	Histoire du Christianisme	Théologie Systématique
9 ECTS	9 ECTS	7 ECTS	9 ECTS

- **la matière principale** (valeur : **14 ECTS**) à choisir parmi les disciplines mentionnées ci-dessous
 - 6 ECTS : approfondissement dans la discipline choisie
 - 5 ECTS : préparation du mémoire
 - 3 ECTS : méthodologie
- **la finalité Ministère pastoral** (valeur : **12 ECTS**)
 - 12 ECTS : cours
- **la finalité Enseignement religieux** (valeur : **12 ECTS**)
 - 12 ECTS : cours

En Ma 2 :

- **des matières fondamentales**: Ancien Testament, Nouveau Testament, Histoire du Christianisme et Théologie Systématique (valeur : **20 ECTS**)

Ancien Testament	Nouveau Testament	Histoire du Christianisme	Théologie Systématique
6 ECTS	6 ECTS	2 ECTS	6 ECTS

- **la matière principale** totalisant **22 ECTS** comprenant
 - 2 ECTS : approfondissement dans la discipline choisie en Ma 1 ;
 - 20 ECTS : mémoire
- **la finalité Ministère pastoral** (valeur : **18 ECTS**)
 - 8 ECTS : cours
 - 10 ECTS : stage
- **la finalité Enseignement religieux** (valeur : **18 ECTS**)
 - 12 ECTS : cours
 - 6 ECTS : stage

Equivalences

Un(e) étudiant(e) qui a antérieurement reçu une formation de niveau universitaire en théologie ou est titulaire d'un grade universitaire obtenu dans une autre discipline peut obtenir des équivalences en ECTS mais pas de

dispenses. Les critères et les règles de procédure seront fixés par l'ensemble des titulaires de chaires en fonction du dossier du (de la) candidat(e).

Dispositions particulières

L'étudiant(e) au niveau du second cycle ne sera pas à même de réaliser son programme de Ma Th. s'il (elle) ne maîtrise que le français. La connaissance passive de l'anglais, de l'allemand ou du néerlandais est incontournable.

Contrôle des connaissances et aptitudes

Chaque enseignement fait l'objet d'une évaluation. Celle-ci peut prendre la forme d'un examen oral et/ou écrit, d'un contrôle continu, d'un travail de recherche personnelle écrit, d'une présentation orale, d'une évaluation de la participation.

Les prestations faisant l'objet d'une évaluation notée reçoivent une note allant de 0 à 20, la note minimale de réussite étant 10. Seule la fraction 0,5 est admise. La note 0 est appliquée pour les absences non justifiées aux examens, les prestations non accomplies et pour les cas de fraude ou de tentative de fraude. Elle entraîne l'échec à la série d'examens dont elle fait partie.

Inscription, retrait et défaut aux examens

Tous les étudiants inscrits pour l'année académique sont automatiquement inscrits pour les examens organisés. Un retrait aux examens ne peut se faire qu'en cas de force majeure. Une demande de retrait, accompagnée de documents justificatifs, doit être adressée par écrit avant la quinzaine qui précède à la session des examens au Doyen de la Faculté. Ce dernier se réserve le droit d'accepter ou de refuser cette demande. Une absence aux examens est considérée par le Collège des professeurs comme un échec dans la (les) matière(s) concernée(s).

Conditions de réussite des évaluations

Le cursus prévoit les enseignements qui sont validés de manière regroupée (module). Un module peut être constitué par un certain nombre de composantes. Les examens validant les composantes d'un même module sont présentés lors d'une même session. La composante validée isolément est acquise selon les modalités fixées par le titulaire du cours.

Pour les examens prévus par le plan d'études, le nombre maximal de tentatives est de deux. Un second échec est éliminatoire.

Une année d'études est considérée comme réussie dès que l'étudiant(e) y a acquis 60 crédits (à la session de septembre).

Elimination

Est éliminé du cursus du master en théologie protestante de la Faculté, l'étudiant(e) qui :

- ne remplit pas les prestations requises (travaux, examens) ou n'obtient pas les crédits requis dans les délais fixés,
- échoue définitivement à une épreuve ou à un module,
- fraude pendant les prestations académiques.

La décision d'élimination est prise par le Collège de la Faculté.

Procédures d'opposition et de recours

Les procédures d'opposition ou de recours sont établies par les règlements de la Faculté dans le cadre de l'enseignement universitaire européen en vigueur.

Mémoire

Le choix de la discipline de spécialisation est à communiquer au Collège le plus tôt possible au cours du premier semestre de Ma1.

Agrégation de l'Enseignement Secondaire (AESS)

L'Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur, abrégée ci-après AESS, est un diplôme délivré par la FUTP. Ce titre habilite ses porteurs à enseigner la religion protestante dans les écoles de la Communauté française, au degré secondaire supérieur.

Elle est conforme aux Décrets du 8 février 2001 et du 17 décembre 2003 concernant les fondements de la neutralité.

Cursus :

L'AESS est conférée à l'issue d'une formation en didactique religieuse, qui implique la validation de 30 crédits ECTS.

Elle peut être obtenue de deux manières:

a) **Soit le candidat est porteur d'un diplôme de master en théologie protestante ou d'une licence en théologie protestante.** Dans ce cas, il suit uniquement le programme de l'AESS (30 ECTS).

b) **Soit le candidat n'est pas porteur d'un diplôme de master en théologie protestante ou d'une licence en théologie protestante.** Il doit alors opter pour le programme de master en théologie protestante (avec finalité enseignement religieux) de 120 ECTS. Ce programme intègre en effet les 30 ECTS spécifiques à la formation conduisant à l'AESS.

Les conditions d'accès à ce programme de master en théologie protestante (avec finalité enseignement religieux) de 120 ECTS sont restrictives. Il y a trois possibilités:

- soit le candidat est titulaire d'un diplôme de bachelier en théologie (BA Th.) de la FUTP. Il est alors admissible sans conditions.
- soit le candidat est titulaire d'un diplôme de bachelier délivré par d'autres Facultés dans le domaine de la théologie ou des sciences religieuses. Dans ce cas, des passerelles seront exigibles, notamment dans le champ des langues bibliques, de la théologie protestante et de l'histoire du protestantisme belge.
- soit le candidat est porteur d'un diplôme de master ou d'une licence obtenus dans des disciplines autres que la théologie ou les sciences religieuses. Dans ce cas, des passerelles seront exigibles, notamment dans le champ des langues bibliques, de la théologie protestante et de l'histoire du protestantisme belge.

Modalités particulières:

* Dans certains cas particuliers, les cours de la formation didactique religieuse pourront être suivis en même temps que ceux du master en théologie protestante de la FUTP (avec finalité pastorale) (en MA 1 et MA 2). Le niveau académique du candidat devra cependant être clairement jugé suffisant. Par conséquent, un tel arrangement ne sera pas envisageable avant d'avoir, par écrit, sollicité et obtenu l'accord du Collège.

* Les étudiants choisissant cette voie, devront, alors, valider 150 ECTS (120+30). Dans ce cas, il sera possible, sur avis du Collège, de prolonger éventuellement les études de MA 2 et, notamment, de prester le stage pédagogique à ce moment-là.

* Dans le cas évoqué ci-dessus, l'AESS fera tout de même l'objet d'une inscription distincte et des frais afférents. Et le diplôme de l'AESS ne sera accordé qu'après que l'étudiant aura terminé le master en théologie protestante.

* Pour des raisons réglementaires, le cursus de l'AESS doit toujours se dérouler sur deux années.

Droit d'inscription à l'Agrégation (AESSS):

* 300 Euro, versés une seule fois ou étalés.

Structure des cours et activités conduisant à l'AESS (30 ECTS):

Elle comprend trois grandes parties:

- A. Des cours donnés à la FUTP (enseignants actuels: M. Guy Rainotte, Mme Michèle Browet-Duquène, coordinatrice de la didactique de l'enseignement religieux protestant).
- B. Des cours donnés à l'ULB.
- C. Des stage en école secondaire.

Pour le détail de ces enseignements, il est indispensable de se référer au descriptif des cours de la FUTP, actualisé chaque année sur le site *internet* de la Faculté.

DOCTORAT EN THEOLOGIE PROTESTANTE

Commission d'Admission au Doctorat

Tout dossier de candidature doit être déposé au secrétariat de la Faculté avant les dates suivantes : 30 janvier, 30 juin, 30 septembre. Il est adressé au président de la Commission d'admission au doctorat à l'adresse de la Faculté. Le dossier doit comprendre les documents suivants :

- copies des diplômes d'études secondaires supérieures et d'études universitaires ;
- copies du ou des mémoire(s) de fin d'études (licences ou masters) ;
- lettre de motivation ;
- deux lettres de recommandations de professeurs d'université ;
- projet de recherches détaillé et argumenté (10 p. min.).

La Commission statuera endéans les trois mois. La Commission est composée d'un président, du promoteur potentiel, d'un assesseur interne et d'un assesseur externe.

Qualifications pour faire acte de candidature

- Titres requis :

ancienne licence ou master en théologie protestante avec mention 'grande distinction' ou accompagné d'une évaluation élevée.

Les titulaires d'autres diplômes universitaires reconnus et de niveau suffisant sont soumis à une procédure d'évaluation préalable ; des compléments obligatoires seront exigés en cas de réponse positive.

- Langues requises :

- a. deux langues modernes outre la langue maternelle;
- b. les langues bibliques pour l'Ancien Testament, Nouveau Testament et la période intertestamentaire ;
- c. le latin pour l'histoire du christianisme.

Programme

Le promoteur est l'interlocuteur du doctorant ; il fixe les détails de son programme et suit les progrès de sa recherche. Ce programme est sanctionné par le Conseil pédagogique. Le Conseil pédagogique est l'instance de décision et d'appel.

- Inscription à la FUTP pendant toute la durée du travail.
- Inscription à un cours ou séminaire de méthodologie avec évaluation à l'ULB.
- Participation active et sérieuse à des colloques et séminaires de recherches nationaux ou internationaux.
- Une publication scientifique sous la supervision du promoteur.
- Soutenance publique de la thèse.

